



Droits du voisin sur mon mur privatif

Par **Leoni**, le **20/09/2018** à **13:38**

Bonjour,

J'aurai besoins de vos connaissances en ce domaine pour résoudre une problématique me concernant.

Nous avons un mur mitoyen avec le voisin au RDC (ancienne construction) et une partie privée d'une construction récente des années 1980) qui dépasse la maison du voisin en hauteur.

Il y a une particularité car le conduit du cheminé de sa maison a collé contre notre mur privatif.

Tous ça est très ancien et nous avons acheté la maison comme ça.

Tous ça est très ancien et nous avons acheté la maison comme ça.

Ma question est:

Le voisin a-t-il le droit, par exemple, de construire un étage sur sa petite maison ?

Il endommagerait ou détériorerait le mur de notre maison.

Quelles sont les règles qu'il doit respecter ? Existe-t-il des textes juridiques à ce sujet ?

Et si nous voulions installer des briques de verre sur ce côté pour avoir plus de lumière dans les pièces?

Merci d'avance de votre aide.